

PROCES VERBAL DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 20 JUILLET 2022 A 20 HEURES

Date de la convocation : 12 juillet 2022

Présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, Mme MARCEL Madeleine, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann.

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, M MAYERE Philippe pouvoir à M TROTTET Jérémie, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Mme VILLARD Sylvie, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme VILLARD Sylvie.

Absents excusés : M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime

Secrétaire de séance : Mme Gwendoline CHATTON

ORDRE DU JOUR

1 -Approbation compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2022.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres.

2-Rappel sur les règles applicables dès le 1^{er} juillet – procès-verbaux, publicité et affichage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'à compter du 1^{er} juillet les règles d'affichage et de publicité des procès-verbaux, des comptes rendus de séance changent. En effet les procès-verbaux ne pourront plus être publiés sous huitaine, seule la liste des délibérations devra être affichée sous huit jours.

Le compte rendu de séance disparaît et le procès-verbal de séance devra être plus précis et diffusable qu'une fois validé par le conseil municipal lors du conseil municipal suivant. Donc le procès-verbal de ce conseil municipal sera approuvé lors de la prochaine séance.

2-PLU

Monsieur le Maire expose au conseil que pour procéder à la modification du PLU il est obligatoire de passer par une déclaration de projet emportant mise en conformité du PLU ; que ce projet soit défini précisément en et ne change plus. Conformément aux délibérations D2-2021-10-20 et D3-2021-10-20 Monsieur le Maire a pris contact avec le Cabinet d'études REALITE. Il présente les devis qui se décomposent comme suit :

Planification : 4 338 € TTC et Mise en conformité : 6 618 € TTC soit un total de 10 956 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer et engager ces devis.

3-DM budget communal et assainissement 2022

Monsieur le Maire donne lecture des décisions modificatives (ajustement budgétaire)

Ces décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité des membres du conseil municipal

4-SIEL – Extension réseau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Extension BTS P. "LES TOURNELLES" - prop. THEVENON / EDIFICES INVEST

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
			Travaux commune
éclairage public chemin de la varenne	20 780 €	45.0 %	9 351 €
extension BTS postes les tournelles (thevenon + edifices invest)	53 020 €	59.3 %	31 440 €
extension télécom chemin de la varennes (thevenon /edifices invest)	11 920 €	100.0 %	11 920
TOTAL	85 720.28 €		52 711.99€

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P. "LES TOURNELLES" - prop. THEVENON / EDIFICES INVEST" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera

soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en **.15 années** (de 1 à 15 années)

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

5- Vidéo-surveillance

Suite aux dégradations de plus en plus nombreuses, il a été demandé à la Société MADAY un devis pour extension de la vidéo surveillance. Monsieur le Maire précise qu'il est attendu des devis. Il signale qu'un dépôt de plainte a également été déposé suite à dégradation de la barrière de sécurité vers la salle des fêtes

6-Assainissement- réalisation étude diagnostique

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réglementation oblige les collectivités à revoir tous les 10 ans leur schéma Directeur d'Assainissement. Pour rappel ce document à jour est indispensable pour obtenir les subventions tant au niveau des études que des travaux.

A cet effet la CCFE se positionne en tant qu'animateur du groupement de commande et fera le lien entre le bureau d'étude retenu et les maitres d'ouvrage. Cela représente un coût de 800 € pour la commune de Chambéon.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil valide la réalisation de l'étude diagnostic assainissement.

7- Bâtiment services techniques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la vente Commune/Rizza qui sera signé le 7 septembre 2022, il est nécessaire de prévoir un bâtiment communal de stockage pour les services techniques, en effet le tunnel vert doit être démonté (étant sur la parcelle vendue).

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal

- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire de ce bâtiment de stockage à usage agricole

- Précise que ce bâtiment est de type structure galvanisé à chaud, mono pente, dimension 6m de large x 18 m de long x 4 m de hauteur

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

8- Ecole – périscolaire/cantine

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le prestataire de la cantine, à savoir la MFR de Mornand maintient le prix de vente actuel soit 4.50 €/repas pour l'année 2022/2023.

9- Rachat allée de la Forge, création d'un chemin piétonnier, busage fossé coût

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après plusieurs prises de contacts avec Monsieur de Garsignies pour l'achat par la commune de l'allée de la Forge un accord a été trouvé, achat par la commune avec busage du fossé.

En effet cet achat par la commune permettra aux enfants de l'école et aux Chambéonnais d'éviter une partie de la route départementale pour se rendre au stade ou au plan d'eau.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal

- Autorise Monsieur le Maire à faire une proposition de prix à hauteur de 7000 € maximum pour cet achat

- Dit que le fossé sera busé

- Autorise Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec Monsieur de Garsignies et de toutes les pièces à intervenir

Questions diverses

Le conseil municipal prenait ensuite connaissance des informations suivantes :

- Le recensement de la population aura lieu en janvier février 2024
- Demande d'ajout d'information sur le site internet de la commune
- Projet d'une école de danse dans la salle évolution. Accord de principe pour l'emplacement, bien préciser aux ATSEM fermer à clé la salle de communication ente l'école et cette salle.
- pour information la société LAQUET TENNIS va intervenir pour reprise peinture sur terrain n°

- de la demande Monsieur Guillaume VARILLON : PROJET FOOD TRUCK, le conseil municipal encourage l'intéressé à prospecter côté de la ZA.
- De la demande de Monsieur MEUNIER Jules-Angélo pour la création d'un projet touristique-zone de loisirs : rejet du conseil
- De prendre connaissance de la demande de Rémy et Jules pour la création d'un skate-park. Monsieur le maire demande à son adjoint Monsieur Jérémie TROTTEZ de se renseigner sur un projet skate-park BMX.
- Prendre connaissance du courrier de Mme POMMIER qui demande le retrait de la page FB de la vidéo faite lors de la fête de la musique. Demande rejetée par l'ensemble du conseil municipal
- Du courrier de Monsieur Plaine Fleurs suite à la réfection de la chaussée 7 rue de la Loire, problème d'eau lors des orages, Monsieur TROTTEZ Jérémie verra directement avec le nouveau locataire, un point sera fait lors du prochain conseil municipal.
- Lotissement les Saules : organisation concours de pétanque du lotissement
- Fleurissement : Madame MARCEL Madeleine, adjointe informe le conseil municipal que la commune est inscrite pour Fleurissement départemental. Visite ce jour, concours maisons fleuries passage de la commission fleurissement Chambéon 1^{er} semaine d'août, et début septembre commission départementale.
- De la démission Mme ANDRES Cyrielle. Après avoir reçu Frédéric et Yann, Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'ils sont d'accord pour faire cette nouvelle tâche à savoir gérer les visites des salles, faire les états des lieux entrants et sortants avec remise des clés. Les heures effectuées leur seront payées en heures complémentaires, idem pour les ATSEM en cas de ménage à faire au sein de la salle Arc en Ciel. Les conventions de location seront rectifiées (Nom et n° téléphone de la personne à joindre à la place des coordonnées de Madame ANDRES.). Les rendez-vous seront fixés par les agents directement.
- Prendre connaissance du courrier adressé par l'avocat de la commune à Monsieur VOLPATO.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23h15.

Pour mémoire prochain conseil municipal : le mercredi 21 septembre 2022 à 20 heures

Prochain conseil d'adjoint : le lundi 12 septembre 2022 à 14 heures.

Le Maire
Patrick MATHIEU

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON